

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
	Véronique PEBEYRE	à	Bernard UTHURRY
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Nicolas MALEIG	à	Gilles BITAILLOU
	Patrick MAILLET	à	Dominique QUEHEILLE

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	René PETUYA	suppléant de	Jean SARASOLA
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Anne BARBET
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE.

**RAPPORT N°280411 - 13**

### FONDS DE CONCOURS : ADOPTION DE LA CONVENTION TYPE

Monsieur MINJUZZAN rappelle que lors de la séance du 12 octobre 2010, il a été décidé que les projets retenus au titre du fonds de concours feraient l'objet d'une convention avec la commune concernée dès lors que le plan de financement serait définitivement établi et les pièces nécessaires fournies (permis de construire, arrêtés ou conventions d'attribution de subventions ...).

A partir de l'approbation de cette convention par les deux assemblées, la commune disposera d'un délai de deux ans pour réaliser l'opération.

Le projet de convention type est joint à la présente délibération.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **APPROUVE** le projet de convention type ci-joint pour les fonds de concours

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour, 28 avril 2011

Suivent les signatures.

Le Président

**Jean Etienne GAILLAT**